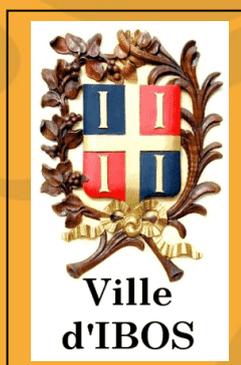


# PROJET PEDAGOGIQUE



## SECTEUR ENFANCE IBOS (A.L.A.E et A.L.S.H)



2023/2024

## **I - PRESENTATION DU CENTRE**

1. L'implantation du centre
2. Public accueilli
3. Les locaux
4. Le PEDT
5. Les ateliers du soir
6. Les partenaires locaux de la structure

## **II – LA PEDAGOGIE**

1. LEC Grand Sud
2. Le Projet Educatif de LEC GS
3. Les objectifs pédagogiques et moyens

## **III – L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (A.L.S.H)**

1. Qu'est ce qu'un ALSH ?
2. Horaires et périodes d'ouverture
3. Le fonctionnement général
4. Les activités et projets
5. Les moyens humains et matériels
6. Fonctionnement de l'équipe
7. Modalités d'inscription et tarification
8. Le partenariat et la communication

## **IV – L'ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIE A L'ECOLE (A.L.A.E)**

1. Qu'est ce qu'un ALAE ?
2. Horaires et périodes d'ouverture
3. Le fonctionnement général
4. Les activités
5. Les moyens humains et matériels
6. Fonctionnement de l'équipe
7. Modalités d'inscription et tarification
8. Le partenariat et la communication

## **V - ANNEXE**

# **I - PRESENTATION DU CENTRE**

### 1) L'implantation du centre :

L'Accueil de Loisirs Associé à l'École (A.L.A.E) et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H) de la commune d'Ibos sont situés au 12 rue de la Halle, 65420 Ibos, à 100m de la place centrale du village et composent le secteur Enfance de la structure située à cette adresse et gérée par l'association « Loisirs Education et Citoyenneté GRAND SUD » (LEC GS) dont le siège est situé 7 rue Mesplé, 31100 Toulouse.

Ibos est une commune dite périurbaine de l'agglomération tarbaise dans l'aire urbaine de Tarbes. Le territoire de la commune d'Ibos est situé dans la Bigorre sur plaine de l'Adour, rive gauche. Il s'étend également sur le revers et le plateau de Ger à l'ouest. Sa superficie est vaste avec 3 288 hectares.

Le bourg ancien est installé sur les rives du Mardaing (affluent droit du Souy dans le bassin versant de l'Adour), peu éloigné du pied du plateau.

La forêt occupe une superficie de 792 hectares, soit 24 % du territoire de la commune dont le bois du Commandeur, propriété communale depuis 1370, abrite une flore et une faune diversifiées.

Les communes limitrophes sont, à l'ouest, Ger, au sud, Azereix et Juillan, à l'est Tarbes et partiellement Bordères-sur-l'Échez, au nord, Oroix, Pintac et Bordères.. Le Pouey fait partie de la commune d'Ibos.

Ibos fait partie de la Communauté d'agglomération du Grand Tarbes. Née de la Communauté de communes de l'agglomération tarbaise créée en 1995, ses compétences touchent aux transports, aux gens du voyage, à la culture, aux sports, à l'environnement, au pôle universitaire, à la politique de la ville et au développement économique. Aussi, le projet "Parc des Pyrénées" et la bibliothèque lui sont dus.

A 1 km du centre se trouve la zone industrielle et commerciale du Méridien, la plus active et diversifiée du Grand Tarbes. Il s'y trouve également la salle de spectacles du Parvis qui propose également des séances de cinéma.

### 2) Public accueilli :

L'accueil de loisirs a une capacité d'accueil pouvant aller jusqu'à 130 enfants

Nous accueillons les enfants 3 à 10 ans de la commune d'Ibos, mais également ceux des communes voisines (Ossun, Azereix, Ger, etc...).

De plus, ce n'est pas le cas cette année, mais le public adapté est accueilli de la même façon sans aucune distinction. Dans ce cas, en fonction des difficultés de l'enfant et des compétences des animateurs, l'aide d'un(e) Assistant(e) de Vie de Loisirs (A.V.L) peut être sollicitée afin d'accompagner l'enfant et lui permettre de profiter des activités proposées dans les meilleures conditions possibles.

### 3) Les locaux :

L'ALSH occupe les locaux municipaux situés au 12 rue de la Halle à Ibos

- le restaurant scolaire situé en rez-de-chaussée (ouverture en mars 2023)
- 2 salles d'accueil et d'activité pour les 3-5 ans, situées au rez-de-chaussée
- 2 salles d'accueil et d'activité pour les 6-10 ans, situées à l'étage
- la cour du restaurant scolaire
- une salle de danse située au dessus du restaurant scolaire
- une salle de judo située également au dessus du restaurant scolaire
- le centre Pierre Comet (gymnase pluridisciplinaire) ainsi que le matériel mis à disposition aux associations sportives du village (ballons etc...)

Nous pouvons également utiliser d'autres espaces de la municipalité :

- les terrains de foot, de basket et de rugby situés au stade
- la salle de la Bascule située à côté de la Mairie sur demande exceptionnelle
- la salle de la Bianave ou salle des fêtes

#### 4) Le Projet Educatif De Territoire (PEDT)

Il a été mis en place en 2014, porté par la Municipalité et coordonné par Eric DE LA CALLE (coordinateur territorial de LEC Grand Sud) ; il est validé par l'Inspection Académique et envoyé à la Préfecture.

Il est un comité de pilotage constitué des élus de la municipalité, de partenaires institutionnels, de la DDCSPP, de la CAF, des directrices d'école et des associations locales sportives et culturelles

Des commissions ont été définies et doivent maintenant travailler sur leur thématique : communication, restauration et animation.

#### 5) Les ateliers

Des ateliers sont proposés le soir pendant la période scolaire par des salariés LEC GS ou des intervenants extérieurs selon les disciplines.

Ils sont issus d'une volonté de la Mairie de proposer un éventail d'activités après l'école pour enfants, adolescents et adultes : ateliers éveil sport, éveil musical, danse classique et modern jazz, judo, initiation à l'anglais, arts créatifs, gym acro, expression théâtrale, ski alpin et self boxe dancing

#### 6) Les partenaires locaux de la structure :

**Les partenaires institutionnels :**

- La Mairie d'Ibos : c'est notre principale partenaire. La commune met à notre disposition les différents locaux, le personnel technique qui s'occupe de l'entretien, prend en charge le coup des rénovations et participe à l'achat de nouveau matériel. Des projets sont également menés en communs via le Conseil Municipal des Enfants auquel participe la directrice du Foyer des Jeunes géré par LEC GS, ainsi des chantiers sont mis en place durant les vacances scolaires avec dernièrement la participation du délégué aux forêts et gestion du patrimoine.
- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) : c'est un partenaire financier.
- Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) (anciennement DDCSPP) : est un partenaire pédagogique et législatif. Il garantit la sécurité des locaux, de l'équipe et du fonctionnement général du centre. Il peut inspecter le centre à l'improviste, aussi en l'absence de la directrice, un animateur sera désigné pour fournir à l'inspecteur tous les documents nécessaires à cette inspection. Jeunesse et Sports est un partenaire que l'on peut (ou doit) consulter pour toute question qui occasionne un litige tant en ce qui concerne la pédagogie, que la sécurité, l'encadrement, etc.
- La Protection Maternelle Infantile : elle a un regard sur les locaux et l'accueil en général concernant les mineurs de moins de 6 ans. Elle délivre également des dérogations afin d'accueillir des enfants de moins de 3 ans.

**Associations sportives :**

Basket ball, Football, Rugby, Tennis, Volley ball, Danse à 2, Gym – remise en forme, Gym douce, Tango, Yoga, ISL Rando

**Associations culturelles :**

Amitié et Partages, Demain la Collégiale, Les Plantagulhes, Tanguendo, Bibliothèque



## **II - LA PEDAGOGIE**

## 1) LOISIRS, EDUCATION & CITOYENNETE GRAND SUD (LE&C GRAND SUD)

Implantée dans les régions du Grand Sud, Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud est une association laïque à but non-lucratif qui a démarré son activité en 2004.

Son réseau est composé de fédérations et d'associations qui œuvrent au quotidien dans les champs des politiques éducatives, de la formation, des loisirs et de la culture.

Ainsi, alors que la qualité de vie devient l'un des facteurs déterminants de l'attractivité des territoires, notre mouvement se veut plus que jamais, aux côtés des collectivités, un acteur majeur du développement territorial.

Opérateur majeur des politiques publiques éducatives, LE&C Grand Sud contractualise avec de nombreuses collectivités (communes, syndicats intercommunaux, communautés de communes, conseils généraux et régionaux) et gère des dispositifs de toutes tailles. En effet, LE&C Grand Sud bénéficie d'une expérience reconnue dans la conception, la gestion et l'évaluation des politiques publiques, dans des domaines variés et complémentaires tels que l'action sociale, les politiques petite-enfance, enfance, jeunesse, les séjours, les classes de découverte, les politiques culturelles, la prévention spécialisée, la formation, le développement local, le tourisme social...

## 2) LE PROJET EDUCATIF DE LE&C GRAND SUD

Notre volonté est d'agir pour l'égalité des chances. C'est par l'accès à l'éducation que nous permettons à chaque individu de s'affirmer, de s'intégrer dans la société et d'être partie prenante de son évolution. Loisirs, Education & Citoyenneté Grand Sud œuvre pour la construction de l'esprit critique, en favorisant la connaissance, l'expérimentation et la rencontre.

*« Nous nous inscrivons dans un dialogue avec les diverses institutions et les mouvements représentatifs avec un esprit d'indépendance, de liberté de conscience et d'incitation à l'engagement citoyen. »*

### ➤ **Humanisme, solidarité et ouverture culturelle**

L'humanisme vise à lutter contre l'ignorance, et à diffuser plus clairement le patrimoine culturel. Les notions de libre arbitre, de tolérance, d'indépendance, d'ouverture et de curiosité sont indissociables d'une éducation pratique et théorique de l'humanisme et de la démocratie.

Nous développons nos idées aux services des générations futures en défendant la liberté de penser, la solidarité et la coopération.

**A travers l'ensemble de nos activités**, nous affirmons notre volonté de participer à la construction d'un monde où les relations entre les individus permettent à tous de vivre décemment, d'affirmer leur identité sans domination ni exploitation, dans le respect de leur environnement.

**A travers nos actions**, nous luttons contre toutes les formes d'inégalité, de ségrégation et de discrimination.

**A travers nos projets** dans chacune des structures, nous combattons l'ignorance et l'obscurantisme en favorisant la mixité sociale et la tolérance.

## ➤ Accès aux Loisirs pour tous

Les activités proposées ne sont pas une fin en soi mais un support éducatif pour favoriser l'épanouissement, permettre la socialisation et accéder à l'autonomie.

Nous luttons contre les inégalités en permettant au plus grand nombre d'accéder au travers des loisirs, à la culture, au savoir et à la connaissance.

Nous intervenons dans la gestion de structures d'accueil, dont la vocation est de contribuer de plus en plus à l'éducation des enfants et des jeunes en faisant du temps libre un tremplin à l'épanouissement individuel et collectif.

Il s'agit d'offrir aux enfants des temps d'éveil et de découverte.

Nous avons la volonté de faciliter l'accès aux vacances et aux loisirs, de développer une culture de l'animation qui encourage la responsabilisation, la participation et la créativité.

### **L'épanouissement individuel...**

L'objectif est de donner à chacun les moyens de s'émanciper, de s'ouvrir aux autres, de mieux appréhender et prendre part à un environnement métissé en constante évolution.

- Offrir aux enfants et aux jeunes des temps d'éveil et de découverte en respectant leurs besoins.
- Diversifier les expériences culturelles, artistiques, sportives, de solidarité, de coopération...

### **Favoriser la mixité socio -culturelle**

Convaincus par la richesse qu'apportent les différences socioculturelles nous chercherons à travers toutes nos activités le décroisement et la rencontre entre les publics.

- Chercher la complémentarité entre l'action externe et l'accueil en structure.
- Développer les projets inter-structures et intergénérationnels
- Accueillir et intégrer des personnes handicapées dans nos équipes et dans nos structures

**Ces choix éducatifs se concrétisent** par l'organisation et la gestion d'Accueils Collectifs à Caractère Educatif pour Mineurs, que ce soit associés aux écoles ou que ce soit dans les temps extrascolaires, pour les enfants et les jeunes. Les projets pédagogiques de chacune de ces structures développent ces orientations, au regard des besoins et des ressources locales.

Cette démarche est également mise en œuvre dans l'ensemble des activités que nous menons, en favorisant la découverte et l'accès aux loisirs dans le cadre des formations, des actions d'insertions, des échanges internationaux, des chantiers.

## ➤ Coéducation

### **La coéducation, c'est la prise en compte de tous les acteurs éducatifs.**

Nous recherchons la complémentarité, la diversité et la construction commune d'une action éducative. Nos actions s'inscrivent dans une démarche territoriale volontaire, afin de construire des partenariats durables, des projets pertinents et cohérents.

Le fait même qu'il y ait coéducation induit la mise en présence de plusieurs acteurs éducatifs. La complémentarité implique que chacun ait une place clairement définie. C'est l'ensemble des intervenants qui forme un tout cohérent et complet, dans le sens où chacun a une utilité, une mission éducative.

La multiplicité des acteurs éducatifs donne du sens à la coéducation.

Cela rappelle que les missions éducatives sont complexes et nécessitent des approches différentes. C'est une réponse à la diversité du public : permettre à chaque individu d'appréhender son environnement par le biais de méthodes pédagogiques différentes.

*Cette diversité doit se traduire dans la mise en œuvre des projets et la mise en place d'actions singulières et pertinentes. Notre spécificité réside dans l'approche éducative de la citoyenneté, de l'environnement, de la découverte culturelle... C'est également notre capacité d'accompagnement des individus dans le parcours d'une vie.*

La coéducation, vue sous l'angle de la complémentarité et de la plus-value apportée par la diversité, doit aboutir à un projet commun. Il garantit la cohérence éducative, une continuité dans les actions menées, et permet de clarifier les missions de chacun, en particulier des professionnels.

L'élaboration d'un projet global doit être un aboutissement, après une concertation et une « prise de conscience » du terrain éducatif commun.

*Nous participons pleinement à l'acte éducatif : notre capacité à développer des compétences transversales (en particulier par rapport au savoir-être) à travers les activités menées et l'action collective doit être valorisée et prise en compte dans un objectif global de réussite et d'épanouissement de l'individu.*

### **La coéducation, c'est avoir une approche globale de l'enfant et du jeune**

- Impulser des projets partenariaux recentrés sur les besoins du public et garantir une cohérence éducative.
- Développer les compétences transversales : savoir être, construire l'esprit critique, accepter et gérer ses émotions...
- Valoriser notre approche éducative spécifique de la citoyenneté, de l'environnement, de la découverte culturelle...
- Prendre en compte dans nos projets pédagogiques le rôle éducatifs des familles et les projets d'établissements scolaires.
- Accompagner les individus dans le parcours d'une vie

### 3) LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES 2023/2024

- ✓ Développer l'autonomie de l'enfant
- ✓ Sensibilisation à la citoyenneté de l'enfant
- ✓ Permettre à l'enfant d'évoluer à travers des activités variées
- ✓ Développer le partenariat et la continuité éducative avec les autres acteurs de la vie de l'enfant

#### Actions 2023- 2024

##### **Action « en route vers l'autonomie »**

##### **Objectif opérationnel :**

Animer, c'est participer à l'éducation des enfants. Proposer un projet pédagogique, c'est répondre à comment concevoir une éducation émancipatrice, contribuer à identifier les enjeux qui interrogent le développement de notre humanité et développer le pouvoir d'agir des enfants, leur esprit critique pour devenir autonome.

**Pour développer l'autonomie**, sur notre Accueil Collectif de mineur ALAE et ALSH, nous allons travailler à:

-Libérer la parole et l'expression au travers des activités de débats, de théâtre, de langue des signes.

Mais aussi libérer la parole sur ce qu'on vit ensemble dans les relations de groupes dans nos accueils, les émotions des enfants grâce à l'outil de Janus Korjzak : la république d'enfants. Cet outil permet également une dynamique participative, de lancer des initiatives, des actions issues du groupe d'enfants.

- Elaborer des règles de vie en groupe. Car les règles n'ont de sens que si elles s'inspirent de nos valeurs (adultes et jeunes). Ces règles doivent permettre par leur adhésion commune de nous aider à bien vivre ensemble, trouver des solutions à des problèmes ou des conflits.

Définies ensemble au début de l'année, écrites, représentées sur un arbre des valeurs, il sera visible pour tous dans le hall du centre de loisirs, en référence.

– Recueillir les attentes et les besoins des enfants en conseil régulièrement pour répondre le plus aux attentes des jeunes

- Laisser le libre choix des activités pour les enfants dans la limite des quotas d'encadrement d'effectifs et des roulements égalitaires.

-Inciter à la prise de décision par les enfants et participer à l'affirmation de soi en générant des espaces de temps libres encadrés pour laisser cours à des initiatives ou actions des enfants entre eux et par eux mêmes. Cette année 2022/2023, par exemple, grâce à cet espace, nous avons

vu 3 compagnies de théâtre d'enfants se former : des spectacles de scénettes, des marionnettes adressés aux enfants, et un spectacle solidaire pour le Téléthon ouvert au public)

## Actions Citoyennes

### Pour développer la citoyenneté de l'enfant, à Ibos nous allons œuvrer à :

- Mettre en place des actions de solidarité tout au long de l'année :

1. Le « Cross des anges du stade » pour participer au Téléthon, les enfants vont rechercher des sponsors pour récompenser de un euros chaque tour de stade effectué
2. « Stand Up » pour la SPA et son réseau de famille d'accueil,
3. Les « Pères Noël » Verts du Secours Populaire,
4. Le Projet « Consom' acteur » ou « le pouvoir de protéger la planète est dans tes choix de consommation ». Ce projet explorera, dans divers domaines d'activités et métiers, les pistes de consommation écologiques afin de questionner leur choix de consommateurs (projection-débat, visites et plateforme sur l'ACM de partenaires professionnels respectant l'environnement).

Ces initiatives ont été évoquées dans le déballage d'attentes des enfants.

- Développer la solidarité entre les enfants, en stimulant l'empathie, en fabriquant « un arbre à palabre » où se placer dessous signifie un besoin de parler à un « ambassadeur ».

- Développer une gestion des conflits par la recherche d'une justice réparatrice grâce à la République d'Enfants de Janusz Korczak constitué en trois ministères qui agissent pour le bien être et la résolution de conflit par la médiation de groupe.

## Les moyens Pédagogiques

**La démarche de République d'Enfants (outil pédagogique de Janusz Korczak) :** Educateur populaire et pédopsychiatre Polonais, membre fondateur de la charte des droits de l'Enfant et acteur de l'Éducation Populaire)

- En mettant en place les règles de fonctionnement avec eux dès la rentrée.

Il constitue notre cadre de référence pour nous.

- En faisant fonctionner un parlement dans la méthode de la C.N.V (communication non violente) où tout le monde est présent et peut prendre la parole

Notre rôle étant de transmettre aux enfants dès que possible l'animation de l'espace de parole, en faisant partie du groupe où notre parole est à égalité, en accompagnant sans guider.

**LE CONSEIL D'ENFANT**, agit tous les jours en fin de journée au centre de loisir, une fois par semaine sur l'ALAE. Sa fonction est de gérer les conflits ensemble et de permettre un cadre où on trouve ensemble comment réparer le dommage causé à un enfant ou au groupe.

Cela pour ne pas tomber dans la punition mais dans la responsabilisation et dans une démarche d'acteur des jeunes et adultes dans son séjour de vacances.

### Comment le mettre en place concrètement ? :

Pour se faire 3 ministères agissent:

- un CONSEIL quotidien au centre de loisirs et hebdomadaire à l'ALAE permet d'exprimer sous un format dynamique et défini comme tel en cercle de parole par tranche d'âges primaire et maternels:
- « les félicitations », les « coups de gueule de loup », les solutions ou annonces à communiquer.
- Chacun doit parler en « Je » et non en « TU ». On peut citer les prénoms mais respecter la personne

Une méthode de distribution de parole régit ce temps : Il y a un président de séance qui demande les préinscriptions dans chacun des critères évoqués. Un secrétaire note et distribuera la parole à tour de rôle.

C'est l'occasion de parler de conflits, des émotions, des problèmes de fonctionnement. Mais aussi l'occasion de valoriser les conduites fraternelles, les réussites, ...et en fin permettre aux enfants de proposer des choses nouvelles, d'eux mêmes, de réfléchir à des changements, des expérimentations de nouveaux fonctionnements pour s'autonomiser, se questionner sur des fonctionnements plus justes, réparateurs, plus égalitaires..

Seuls ceux qui sont inscrits peuvent parler. Personne n'a le droit de réponse lors du conseil. Cela pour l'inciter à aller régler le conflit plus tard, soit seul, soit accompagné si besoin dans un moment plus adapté. Ce non droit de réponse immédiat est aussi un apprentissage à essayer de se centrer sur l'écoute de l'autre et non sur sa répartie immédiate, souvent maladroite et qui tombe dans la justification.

- Un ministère de l'égalité (tous ensemble en cercle) : mesure le degré de gravité d'un l'incident relationnel, émotionnel des concernés et dans le groupe. On invoque ce ministère lorsqu'il y a récurrence. Et que trois chances ont été données. Le groupe demande une réparation plus durable et un engagement au changement. Il propose son aide et essaye de poser des questions pour comprendre le problème. Si les enfants (ou les adultes) ne trouvent pas de réparation, le conseil d'égalité peut proposer des solutions. Si le conseil d'égalité doit intervenir 3 fois sur la même personne, alors il peut la renvoyer au ministère de la justice Cela veut dire que la problématique est complexe et mérite l'intelligence collective

- Un ministère de la justice (un conseil des justes est formé): Le « conseil des justes » englobe aussi un animateur et deux adjoints qui représentent et accompagnent chacun des acteurs impliqués dans le conflit. Il est composé d'un certain nombre d'enfants volontaires, et qui ne sont pas impliqués dans les conflits. Il encadre les débats et propositions d'actions réparatrices et veille à sa bonne application. Il est garant que des réparations soient à la mesure des dommages. Ce conseil peut demander à des témoins leur vision, mener des débats, chercher à mettre en évidence les causes du conflit, rappeler les valeurs co définies (qui font règles de vie). Il peut proposer une réparation juste aux 2 partis et la mettre à exécution. Il veillera à contrôler la conformité de la réparation et de la réconciliation

## Fiche synthèse de la république d'enfants :

### Fonctionnement et missions

#### Pourquoi fonctionner ainsi ? :

Pour passer de la punition à la réparation avec un outil démocratique et non arbitraire et dogmatique (pouvoir du sachant (l'animateur) sur l'apprenant (les jeunes)).

Le dispositif démocratique élaboré par Janusz KORCZAK pour les jeunes et enfants, c'est un outil qui va responsabiliser les enfants, et qui va instaurer la sanction réparatrice. Il prévient le risque de harcèlement, la loi du plus fort. Comme ce pédagogue, nous ne croyons pas en la punition face à une attitude répréhensible. La punition génère de la crainte, de la défiance, de la transgression, du mensonge ou cachoterie. De plus, entre enfants, elle est propice à la vengeance, la dénonciation abusive, et la rancœur.

Dans un conflit, 50% des responsabilités et des dommages sont souvent partagés. Presque toujours causé par un problème de compréhension entre les 2 parties. Un médiateur est souvent nécessaire pour pacifier complètement la tension. La vision étroite d'un bourreau et d'une victime fige les individus et pousse à résister et rester sur ses positions sans issue pour apaiser et construire la relation entre enfant. D'autre part, détenir la vérité pour arbitrer un conflit est trop variable, incertain, souvent inexact, même pour les animateurs très expérimentés.

C'est pourquoi, nous pensons que la sanction réparatrice a un réel sens éducatif, où il sera question de réparer les dommages commis sur l'un et l'autre. Il va de soi que la réparation doit être à hauteur et en lien avec le dommage causé. Dans cette approche, c'est l'acte qui est condamné et pas la personne. Et le pouvoir d'agir, de réparer son erreur contribue à une bonne estime de soi, et à vouloir développer de nouvelles attitudes.

Nous avons commencé dès cette année à expérimenter cette démarche et constaté des progrès significatifs sur les comportements des enfants. Plus de facilités à trouver des compromis, moins d'actes de violence, une prise de conscience de l'autre et du respect de chacun pour l'ensemble des groupes. Ils osent de plus en plus d'initiatives, commencent à s'auto-organiser. Nous souhaitons donc instaurer ce fonctionnement sur notre ACM.

#### **Moyen de vérification d'atteinte d'objectifs**

#### **L'évaluation :**

Pour savoir si nous pouvons faire progresser les enfants dans leur épanouissement, l'évaluation nous permet de savoir où nous en sommes dans notre progression, nos besoins :

Critères et indicateurs : Pour toute l'équipe pédagogique et pour les enfants :

Capacité à s'engager :

- 1) respect des horaires, présence active dans les temps partagés, bienveillance
- 2) anticipation/approche sécurisée de l'enfant et entre enfants
- 3) goût à l'effort

Capacité à travailler en équipe :

- 1) partage/force de proposition
- 2) entraide et solidarité
- 3) organisation

Capacité D'analyse /réalité :

- 1) remise en question
- 2) volonté de progresser
- 3) volonté de s'auto-évaluer

Capacité à s'engager,

Et uniquement pour l'équipe d'encadrants : à mettre en place des actes éducatifs :

- 1) intégration des principes de la pédagogie active
- 2) intégration de la dimension de projet d'activité dans le cadre des valeurs de l'Education Populaire

En plus pour l'équipe de direction:

Evaluations sur les cinq fonctions de direction :

- élaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicaps ;
- situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation ;
- diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil ;
- développer les partenariats et la communication.

Dispositif PharE :

Il s'applique à tous les établissements accueillant du public mineur et, pour nous, du 1er degré sera intégré dans le fonctionnement de la République d'enfants dans sa globalité. En partenariat avec l'école pour l'ALAE, et en interne pour l'ALSH.

Dès la primaire : Théâtre des opprimés d'Augusto Boal

- Jeux de rôle - Débats

- Pour : - cultiver l'empathie - apprendre à signaler les actes violents aux adultes - faire prendre conscience de la place importante des témoins dans les situations de harcèlement

ENTRETIENS DE SUIVI AVEC L'ELEVE CIBLE :

« J'ai discuté avec certains de élèves et je leur ai demandé ce qu'ils pourraient faire pour que la situation s'améliore entre vous. Certains ont proposé de .... Qu'est-ce que tu penses de ces propositions ? » « Bonjour, la dernière fois, nous avons discuté de ce qui t'étais arrivé avec tes camarades et de ce que tu avais ressenti. Comment vas-tu aujourd'hui ? Est-ce que la situation s'est améliorée ? Comment est-ce que cela se passe avec tes camarades ? » Lucie Le Saoût - psychologue de l'éducation nationale

LES ÉTAPES DE LA MÉTHODE DE PRÉOCCUPATION PARTAGÉE ENTRETIENS DE SUIVI AVEC LES AUTRES ELEVES

« Nous allons veiller à ce que la situation ne se dégrade pas à nouveau. Nous serons amenés à nous revoir si cela se dégradait. Tu peux même nous solliciter si tu t'aperçois qu'il y a de nouveau des brimades envers cet élève »

- Importance du caractère répété des entretiens, pendant 15 jours on intervient de façon intense puis revenir 1 fois par mois. - On intervient en temps que personne ressource - Choisir des intervenants neutres - Prendre des notes après les entretiens

## L' action « 5 cultures 5 continents »

a pour but de :

- Favoriser la tolérance et la mixité en organisant un cycle de découvertes culturelles:  
« 5 cultures 5 continents »
- Explorer les 5 continents au travers des 10 catégories d'activités humaines :
- Diversifier les supports de transmission de connaissances ludiques au travers du patrimoine socio-culturel, naturel, historique, scientifique et technique, traditionnel humain.

Nous souhaitons ouvrir un cycle du mois de février au mois de juin 2023 pour les Maternels et les primaires

### Objectifs opérationnels

Pendant le cycle , on organisera la mise en place de : 5 Grands jeux, 5 reportages radio, 5 chants, 5 danses, 5 repas, 5 œuvres artistiques, 5 sports, 5 espèces, 5 inventions, 5 histoires, 5 codes vestimentaires des 5 continents et un événement spectacle en fin d'année qui feront appel au développement des 8 formes d'intelligence définies par Howard Garner.

**L'intelligence linguistique :** la lecture partagée ou les conte, le théâtre d'ombre, le Kami Shibay, théâtre, projection débat

**L'intelligence logico-mathématique :** jeu de stratégie, d'énigmes historique, de casses têtes

**L'intelligence naturaliste**

C'est la capacité à se servir de son propre environnement pour comprendre le monde. Explorer les différentes faunes et flore, différentes saveurs gastronomique et leurs coutumes

**L'intelligence spatiale ou développer** la capacité de visualiser, de concevoir des plans et inventer des choses dans nos épreuves de jeux.

**L'intelligence musicale** au travers des chants, instruments et rythmes représentatifs de chacun des 5 continents

**L'intelligence corporelle-kinesthésique ou l'art** de pratiquer des sports exotiques atypiques (ex : le SURINAN venant d'Afrique, le King Ball des USA...).

**L'intelligence interpersonnelle**, qui dans les spectacles, les évènements, montre sa capacité d'interagir avec les gens. Ces enfants sont très sociables, parfois ayant besoin de se canaliser sur une responsabilité. Ils ont tendance à être d'excellents organisateurs. Les projet de petits reporters radio sont souvent constitués d'enfants habile socialement et humanistes.

**L'intelligence intrapersonnelle**

C'est la capacité d'être à l'aise de travailler seul et de préférer le travail individuel au travail

d'équipe. Pour ces enfants, leur place se trouve souvent sur des postes d'organisation (gérer le son, l'arbitrage d'un jeu, fait le rapporteur ou navette co-animateur qui a un rôle complice dans le jeu.

### **Les moyens**

Des moyens humains, numériques par le biais du foyer LEC et Mairie d'Ibos seront mis à contributions pour monter les reportages radio.

Radio Luz et Radio Atomic seront sollicitées comme partenaires de diffusion

Jonathan Pène, animateur radio, bénévole se propose pour former au montage.

Les animateurs et les enfants partagerons leur cultures, tâtonneront dans leur recherche ensemble pour mettre en œuvre le cahier des charges du projet.

## Les actions spécifiques aux maternels

Quand on a trois ou cinq ans, Comment comprendre l'altérité, identifier ses émotions, celles des autres ? Apprendre à partager, à respecter l'autre est un enjeu fondamental pour que les petits enfants se socialisent et trouve du plaisir à se faire des amis. Comment travailler l'empathie, la gestion des émotions pour permettre aux enfants de se sentir égaux, épanouis dans le groupe, habile socialement ?

Ce sont des questions que nous nous sommes posés et où nous avons commencé à trouver des nouvelles pistes pédagogiques un peu décalées :

### **Action Langue des signes et le champ des émotions**

**1-Communiquer mieux par l'Apprentissage et l'usage de la langue des signes et de la roue des émotions** pour mieux identifier, comprendre et signaler les émotions. Très inclusif, parlé signé permet aux enfants les plus timides ou peu verbaux de se faire comprendre par les autres et les animateurs. Dans une vie de groupe, un geste se repère plus facilement. Apprendre à exprimer ses émotions chez les tout petits pour s'épanouir avec les autres, pour appréhender sereinement leurs réactions et devenir sociable.

#### **Objectifs opérationnels**

Le rituel du chant du matin permet un apprentissage ludique réinvesti dans les échanges ou les jeux dans la journée.

Le billet d'humeur sur les émojis de la roue à émotion permet de connaître l'état de sécurité physique, mentale et affective des enfants chaque jour et donc de bien adapter le rythme de la journée en fonction des besoins des enfants et du groupe.

### **Action « médiation animale ».**

Nous avons constaté lors de visite au club équestre du bois du commandeur cette année que les enfants les plus agités et les autres, au contact des animaux, se transformaient. Ils devenaient comme meilleur, plus détendus, plus empathiques, plus concentrés. Nous y allions pour des caresses, des brossages. Des chevaux, des chats domestiques, des poules et les enfants coopéraient plus spontanément.

Les soins donnés aux animaux rapprochaient les enfants entre eux. L'expérience de l'apaisement et de l'appivoisement de l'animal permet de parler de soi, de sentir les limites, d'intégrer la patience, l'assurance.

#### **Objectifs opérationnels :**

-Développer un réseau de partenaires de la médiation animale équidé situé à Jer et un réseau de ferme autour du village nous permettant d'aller régulièrement donner des soins aux animaux de ferme

- mettre en place une préparation et une prévention au danger des réactions animales (physique et comportementale)
- garantir l'encadrement sécurisé au centre équestre et à la ferme
- sensibiliser aux signaux de communication non verbaux des animaux et des humains
- faire le lien entre la relation entre animal et humain et entre humain avec les enfants en bilan de visites
- évaluer les effets relationnels

## **Les moyens**

- convention de partenariat avec les acteurs du projet bénévoles (Ferme du village Agriculteurs Biologiques, centre équestre du bois du commandeur)
- implication de l'équipe dans les apprentissages que nécessitent les deux projets
- convention avec la ferme de Médiation animale à Ger : coût des intervenants
- la validation du budget demandé pour les visites programmée tout au long de l'année à la ferme de médiation animale : 10 mercredis
- coût du transport en mini bus de 3 voyages par jour de visite à la ferme de Médiation à Jer
- des moyens humains très importants : une équipe stable, stimulée et stimulante :  
Quatre animateurs stables à l'année chez les primaires composée de  
Chez les primaires : Alexis Ducuing BPJEPS Activités Physiques et Sportives pour Tous, Vincent Larcade Apprentis Accompagnateur éducatif et social ; Charlotte Haustrate et Aurélie Gonzalez BAFA en CEE, quelques autres animateurs stables pour les vacances en CEE qui s'engagent sur la continuité des vacances de l'année prochaine)  
Galéanne Saux (BAFD BAFA Animatrice Enfance et Jeunesse permanente volante )  
Chez les maternels : Anissa Lavercan et Ali Bay Saandia (BAFA CEE) et Coralie Menvielle (CAP petite enfance), Maezelle Carmella stagiaire BAFA



# **III– L’ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (A.L.S.H)**

## 1) Qu'est-ce qu'un ALSH ?

### ➤ De quoi parle-t-on lorsque l'on parle d'ALSH ?

Autrefois appelés centres aérés ou CLSH (Centres de Loisirs Sans Hébergement), les accueils de loisirs (renommés ainsi depuis 2006) accueillent collectivement des enfants et des jeunes pour pratiquer des activités de loisirs éducatifs et de détente.

Un ALSH est une structure juridique aussi appelée « ACCEM » : accueil collectif à caractère éducatif de mineurs. Elle peut être portée par une association, une collectivité ou un individu mais, dans tous les cas, elle doit faire l'objet d'une déclaration d'ouverture auprès du ministère chargé de la jeunesse. Un document doit être déposé, justifiant d'un taux d'encadrement d'adultes, d'un personnel qualifié, et proposant un projet éducatif et pédagogique.

C'est un accueil périscolaire (les mercredis en période scolaire) et extrascolaire (pendant les vacances scolaires) habilité et contrôlé par la DDCSPP.

50 % de l'équipe d'encadrement doit être titulaire du BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), et 30 % doit être en cours de formation (stage).

### ➤ Que se passe-t-il à l'ALSH ?

Toute structure a l'obligation de rédiger un projet pédagogique définissant les objectifs de l'action éducative des personnes qui assurent la direction ou l'animation des ALSH. Il définit la nature et les objectifs de la structure. Il décrit les activités et établit l'organisation du centre (horaires, locaux, etc.).

Des projets d'animation sont proposés par les animateurs et des activités manuelles, sportives, d'expression sont mises en place avec les enfants.

### ➤ Qu'est-ce que les ALSH apportent aux enfants ?

Ce sont des structures éducatives, au même titre que l'école ou la famille. Sur une année, un enfant passe environ 860 heures en classe, et a plus de 2 000 heures de temps libre et de loisirs. Les animateurs sont parmi les adultes que les enfants voient le plus ! Ils participent pleinement à leur éducation. Les ALSH créent des situations de vivre ensemble et permettent de donner des clés pour un apprentissage serein de la socialisation. Les enfants y font aussi l'expérience concrète des richesses et des contraintes de la vie collective. Ils sont véritablement acteurs de leur participation et de leur autonomie.

## 2) Horaires et périodes d'ouverture de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) :

Le centre est ouvert les mercredis et les vacances scolaires : octobre, décembre, février, avril, juillet et août.

Pour toutes les périodes de vacances et les mercredis l'accueil se fait de 7h30 à 18h30.

### 3) Le fonctionnement général

#### ➤ La journée type

Cf ANNEXE

#### ➤ Le fonctionnement

##### L'accueil

L'accueil du matin a lieu entre 7h30 et 9h chaque jour d'ouverture du centre. Les mercredis et vacances il se déroule dans une salle d'activité située au rez-de-chaussée pour les 3-5 ans ou à l'étage pour les 6-10 ans.

Ce moment permet à chaque enfant d'arriver et de se réveiller à son rythme, de retrouver ses copains et les animateurs. Les enfants peuvent donc choisir ce qui leur convient le mieux : lire, jouer, dessiner, discuter, ne rien faire.

L'animateur se rend disponible et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé. Son rôle est de permettre à chacun de se "retrouver" dans le lieu. Cela peut passer par la discussion avec un enfant, jouer avec un autre, lire une histoire, faciliter la rencontre de plusieurs enfants autour d'un jeu de société etc... Sans oublier d'être disponible auprès des parents pour une information.

Le temps d'accueil permet également de faire le lien entre le milieu familial et la vie au centre de loisirs.

Ce moment est également le plus propice pour accueillir les nouvelles personnes, que ce soit les enfants ou des animateurs.

Le temps d'accueil de l'après-midi :

Il a lieu entre 13h et 14h durant le temps d'activités libres d'après déjeuner pendant que les plus petits font la sieste.

##### Les repas

La collation du matin :

La collation du matin est réservée aux 3-5 ans et elle se prend à la fin de l'accueil du matin à 9h dans leur salle d'activité. Elle est fournie par les familles ou à défaut, pour ceux qui n'en ont pas et en ont besoin, par l'accueil de loisirs

La collation n'est pas un petit déjeuner, mais elle aide notamment les enfants arrivés au centre dès l'ouverture à tenir jusqu'au déjeuner.

Les repas du midi :

Ils sont pris au restaurant scolaire où tous les plats sont minutieusement concoctés sur place, par un chef cuisinier.

Les mercredis et petites vacances les enfants mangent de 12h à 13h, pendant les vacances d'été les 3-5 ans mangent à 11h45 et les 6-10 ans à 12h15.

Pour les 3-5 ans un service « traditionnel » est mis en place : les enfants restent assis à table et les animateurs vont chercher les plats, desserts pour servir les enfants directement à table. Les animateurs mangent avec les enfants en se répartissant sur les différentes tables et se

positionnent afin de voir ce qu'il se passe à chaque table et pouvoir intervenir en cas de besoin. Cela leur permet également d'accompagner les enfants dans la découverte de nouveaux aliments et de nouvelles saveurs.

Concernant les 6-10 ans, le repas est pris sous forme de self. Les animateurs mangent à table avec les enfants afin de créer un moment convivial et partager un moment privilégié hors cadre des activités et donc plus propice à l'échange et au partage. **Sans forcer l'enfant à manger, les animateurs l'incitent à goûter un peu de tout et veillent à une bonne alimentation de chacun.**

### Le goûter Conseil de la République d' Enfants :

Le goûter est pris à 16h dans les salles d'activités, le gymnase, le stade ou la cour de la cantine en fonction de la météo. Les parents sont libres de donner un goûter à leurs enfants, le centre fournit le goûter à ceux qui n'en ont pas. Nous veillons également à ce que le goûter soit consistant, sans pour autant être excessif pour que les enfants mangent correctement le soir chez eux.

C'est un temps de redescende de courbe d'intensité des activités. C'est le temps de faire le bilan, évoquer les points positifs, les conflits, demander des réparations. Echanger pour s'expliquer. (CF : fonctionnement de la république d'enfants)

### La fin de journée

Les parents viennent chercher leurs enfants à l'accueil.

Les mercredis et vacances les parents peuvent venir chercher leurs enfants entre 17h00 et 18h30. La responsabilité de l'équipe s'arrête dès que l'enfant est confié à la personne chargée de le récupérer.

Pour les 6-10 ans, lors des vacances d'été un point quotidien est fait de 17h15 sur la journée afin de savoir ce qui a été ou non durant la journée, que ce soit du point de vue des enfants ou de celui des animateurs. C'est également l'occasion de leur donner les dernières informations pour le lendemain, leur rappeler les sorties et ce qu'ils doivent amener avec eux etc...

Tout comme à l'école, l'enfant ne sera confié qu'aux personnes identifiées au préalable par le tuteur légal sur le dossier d'inscription. Aucune dérogation ne sera accordée à ce sujet. Cependant, lors de l'accueil du matin, les parents doivent informer l'équipe si une autre personne vient chercher l'enfant et aussi le spécifier par écrit avec les noms et prénoms de la personne ainsi que la date. Nous nous réservons le droit de demander une pièce d'identité aux personnes que nous ne connaissons pas et que nous n'avons pas encore identifiées.

#### ➤ La sécurité et les règles de vie

La sécurité est l'affaire de tous. En effet chaque membre de l'équipe d'encadrement est garant de la sécurité physique, morale et affective de chacun.

Ainsi des règles de vie sont établies, dans le respect de la législation en vigueur, avec les enfants. Y sont notamment abordés les conditions de circulation dans le centre, l'utilisation des jeux extérieurs, le cadre de la vie en collectivité au centre etc... Elles ont pour fonction d'établir un cadre rassurant en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et devoirs. Elles sont affichées dans chaque lieu pour permettre à chacun de s'y référer facilement et sont expliquées aux nouveaux enfants.

Ces règles ne sont pas immuables. Elles peuvent évoluer, sur demande des enfants si elle fait une bonne analyse de la réalité et que la proposition est pertinente

Un animateur ne respectant pas la législation en vigueur et ayant des pratiques déviantes peut être amené à être sanctionné par l'équipe de direction de l'ALSH.

Enfin, pour ce qui est des allergies alimentaires ou tout autre Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.), nous respectons le protocole qu'il requiert. Chaque animateur est informé des difficultés des enfants et du protocole à suivre, et surtout l'équipe cuisine.

Tout propos exprimé ou acte contraire à la loi, notamment la loi 1972-91 dite "loi antiracisme" et la Convention Internationale des Droits de l'enfant, sera sanctionnée

#### **4) Les activités**

L'activité n'est pas une fin en soi car notre action se situe avant tout dans des préoccupations éducatives et relationnelles. C'est pourquoi, l'activité proposée ne sera qu'un prétexte pour transmettre des contenus, partager des savoirs faire et transformer des attitudes toujours plus humanistes. Ainsi, elle doit permettre de valoriser l'enfant, qu'il s'épanouisse et trouve sa place. L'activité doit tenir compte du rythme de l'enfant et être cohérente par rapport à la journée, ou à la semaine proposée.

Les activités proposées par l'équipe d'animation doivent permettre de faire sens et mettre en œuvre les valeurs de liberté, de citoyenneté, de mixité, d'écologie des objectifs éducatifs .

Le centre de loisirs étant un lieu d'apprentissage et de découverte, le champ d'activités proposé est large : jeux traditionnels, jeux de coopération, activités sportives, activités écocitoyennes, activités manuelles, activités d'expression etc...

Le programme d'activités sera réalisé en réunion d'équipe, et un programme sera diffusé aux parents via le site internet de l'ALSH et un affichage à l'intérieur et à l'extérieur de la structure. Les enfants seront associés à la réalisation de ce programme autant que faire se peut.

Les activités doivent être pensées comme un moment qui va permettre à l'enfant de s'épanouir. Les enfants doivent donc y participer de manière volontaire et non contrainte. Il s'agira pour l'équipe d'animation de trouver les moyens d'accompagner les enfants dans la réalisation de l'activité, de l'aider à faire, de trouver les mots pour l'encourager à participer, mais sans jamais le forcer. Parfois c'est en périphérie qu'on va trouver sa place, relativement à ses spécificités. Elles doivent être le plus inclusive possible et donc coopérative le plus souvent. Ou bien dans le cadre de jeux compétitifs, il s'agit de trouver une activité connexe au jeu principal.

#### **En résumé :**

L'activité est un moyen de répondre aux objectifs éducatifs fixés dans le projet pédagogique. Elle doit être adaptée aux enfants en tenant compte de leurs capacités physiques et cognitives.

L'activité peut-être préparée, improvisée, avec ou sans encadrement d'un adulte, mais elle doit être bénéfique aux enfants et se dérouler en toute sécurité.

L'enfant a le droit de participer ou pas, dans la mesure où cela est possible, et l'équipe doit toujours être disponible pour écouter, discuter, proposer une réponse adaptée.

#### ➤ **Les séjours et mini-séjours**

Pendant les vacances, des minis camps sportifs ou culturels sont proposés aux jeunes de 6 à 10 ans. Cela leur permet de changer de cadre, avoir un espace de vie différent, où chacun pourra évoluer dans la vie en collectivité avec l'accompagnement d'adultes responsables et garants du bon fonctionnement du camp. Les objectifs du camp reprennent dans leur globalité les objectifs du centre. Viennent s'y ajouter des objectifs spécifiques liés à l'organisation du groupe dans la vie quotidienne et en collectivité.

Une plus grande place pourra être laissée aux choix de l'enfant en ce qui concerne les activités qui seront faites durant le séjour.

En termes de responsabilisation, nous mettons en place un système de rotations concernant les activités de vie quotidienne : préparation des repas, vaisselle, rangement divers, courses, etc... Le premier jour, c'est avec les enfants que ces règles de vie sont mises en place.

L'équipe pédagogique est force de propositions et donne au groupe les moyens d'atteindre ses objectifs en les accompagnants dans leurs démarches et leurs envies.

#### ➤ **L'activité ski**

Un cycle de huit ou dix sorties ski dans la station de Luz Ardiden est mis en place pendant l'hiver, et ce dès l'ouverture de la station.

L'activité est organisée par le directeur de la structure qui :

- rencontre les dirigeants de la station
- organise la gestion du matériel et les prêts
- met en place des réunions d'information et de préparation avec les parents qui sont d'ailleurs sollicités pour l'accompagnement
- organise les transports
- organise l'activité avec l'Ecole du Ski Français (E.S.F)

Les enfants accueillis sur le cycle ski, sont ceux qui participent aux activités de l'ALSH d'Ibos, l'ALSH de Séméac, l'ALSH de Pouyastruc, l'ALSH de Horgues et ceux qui fréquentent l'école élémentaire d'Ibos.

Ils sont répartis par groupes de niveaux et encadrés par les moniteurs de l'E.S.F. se voient remettre en fin de cycle les différentes récompenses (flocon, 1<sup>ère</sup> étoile, 2<sup>ème</sup> étoile etc...)

### **5) Moyens humains et matériels**

#### **Composition de l'équipe :**

- 2 directrices pour les mercredis et vacances : Carine PIETROWSKI et Florence PENE
- Une équipe d'animateurs titulaires du BAFA, mais aussi des stagiaires BAFA, BPJEPS et BAPAAT ou des jeunes en Contrat d'Apprentissage.

## 6) Fonctionnement de l'équipe

### ➤ Organisation du travail de l'équipe.

L'équipe de direction a en charge :

- L'organisation des réunions de préparation
- La gestion financière, matérielle et administrative
- Les relations avec les différents partenaires
- Les relations avec les familles
- La formation des animateurs, le suivi et la validation des animateurs stagiaires
- Ils sont présents, disponibles et à l'écoute des enfants, des parents et des animateurs
- Elle est garante de la sécurité physique et affective des enfants
- Elle est garante de la mise en œuvre du projet pédagogique et rend compte de son travail à la commission de la Mairie
- Garantir l'évolution du projet, son évaluation et sa régulation
- Veiller à l'intégration de tous sans distinction (culture, nationalité, handicap etc...)

Les animateurs ont pour missions :

- L'accueil des enfants et des parents
- L'animation des différents moments de la journée
- La préparation des activités, leur mise en place et le rangement du matériel
- Ils sont garants de la sécurité physique et affective de chaque enfant
- Ils sont présents, disponibles et à l'écoute des enfants
- Ils sont garants de l'aménagement et du respect des lieux et du matériel
- Ils ont en charge l'organisation de la vie collective du groupe et établissent les règles de vie avec les enfants
- Ils s'engagent à mettre en œuvre le projet pédagogique et les projets d'animation définis en équipe
- Ils participent aux réunions de préparation, d'évaluation, et de bilan.
- Ils veillent à l'intégration de tous et sans distinction (culture, nationalité, handicap etc...)

Les animateurs concernés (ils ne sont pas les mêmes sur chaque période de vacances) se réunissent avant chaque période de vacances afin de :

- Faire connaissance avec les nouveaux arrivants dans l'équipe
- Elaborer le projet de fonctionnement propre à chaque tranche d'âge
- Préparer les projets d'animation et le planning d'activités

Une réunion mensuelle de trois heures pour toute l'équipe (directeurs et animateurs) est mise en place et préparée par l'équipe de direction. L'équipe des agents municipaux, qui œuvre quotidiennement aux côtés de l'équipe d'animation L.E.C., y est également conviée.

Ce temps est mis en place afin de :

- transmettre toutes les informations (ALAE, ALSH, informations pour salariés etc...)
- évaluer le fonctionnement et réajuster ce qui ne marche pas
- prendre les décisions collectives
- préparer les plannings des mercredis

➤ travailler sur les projets d'animation

➤ **La formation des animateurs.**

L'équipe de direction a en charge la formation des animateurs, titulaires ou non du BAFA ou autre diplôme, tout au long de l'année, avant et pendant les vacances afin de leur permettre de :

- Consolider leurs connaissances sur les différents publics accueillis
- Faire le lien entre la théorie et la pratique
- Prendre du recul et analyser leurs pratiques, affiner leur réflexion sur leur rôle d'animateur
- Acquérir de nouvelles compétences techniques, que ce soit dans la rédaction d'un projet d'animation ou la mise en place d'activités

La direction est donc garante de la formation des animateurs. Elle suit plus particulièrement les animateurs en formation (BAFA, formation professionnelle) et assure leur validation. Un « protocole » de suivi est mis en place avec chacun.

Les animateurs les plus expérimentés sont également sollicités afin d'accompagner les stagiaires dans l'assimilation du fonctionnement des différents temps et la mise en place de leurs activités. Ainsi les échanges facilitent la collaboration, favorisent l'esprit d'équipe et permettent même aux plus expérimentés de continuer à évoluer.

## 7) **Modalités d'inscription et tarification**

Les inscriptions se font uniquement à partir du compte personnel Extranet par chaque famille ou à défaut par e-mail : [enfance-ibos@lecgcs.org](mailto:enfance-ibos@lecgcs.org)

Elles doivent être effectuées pour validation, au plus tard le vendredi midi pour le mercredi suivant et une semaine à l'avance pour les périodes de vacances scolaires

En effet, la réglementation nous oblige à certains taux d'encadrement qu'il nous serait impossible de respecter si nous ne savons combien d'enfants seront présents.

Enfin, suite à de très nombreux désistements non prévenus, toute annulation d'une inscription devra se faire au minimum 48h à l'avance. Dans le cas contraire, seul un justificatif (type certificat médical) pourra éviter la facturation de la journée réservée.

### **La tarification :**

Les tarifs sont indexés suivant le quotient familial (QF).

Quotient Familial : il peut être fourni par la famille en fournissant une situation du foyer à la CAF.

ALSH MERCREDI ET VACANCES				IBOS			EXTERIEUR		
QF				JOURNEE	1/2 JOURNEE + REPAS	1/2 JOURNEE SANS REPAS	JOURNEE	1/2 JOURNEE + REPAS	1/2 JOURNEE SANS REPAS
de	0	à	250	4,59 €	4,08 €	2,30 €	6,66 €	5,92 €	3,33 €
de	251	à	500	5,61 €	5,10 €	2,81 €	8,13 €	7,40 €	4,07 €
de	501	à	750	6,38 €	5,87 €	3,19 €	9,24 €	8,50 €	4,63 €
de	751	à	900	7,14 €	6,89 €	3,57 €	10,35 €	9,98 €	5,18 €
de	901	à	1050	7,91 €	7,14 €	3,96 €	11,46 €	10,35 €	5,74 €
de	1051	à	1300	8,42 €	7,65 €	4,21 €	12,20 €	11,09 €	6,11 €
de	1301	à	1500	8,67 €	8,16 €	4,34 €	12,57 €	11,83 €	6,29 €
de	1501	à	1700	9,95 €	8,67 €	4,98 €	14,42 €	12,57 €	7,22 €
de	1701	à	2000	10,20 €	9,18 €	5,10 €	14,79 €	13,31 €	7,40 €
	2001	et	plus	11,22 €	9,69 €	5,61 €	16,27 €	14,05 €	8,13 €

Moyens de paiement : bons ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances), CESU, espèces, chèques bancaires.

## 8) Le partenariat et la communication

### **Associer les parents, renforcer les liens avec les familles.**

Nous considérons en effet que les parents sont nos partenaires et que notre travail ne peut s'effectuer qu'avec leur participation active.

Nous rencontrerons les parents au moment de l'inscription afin de leur présenter notre projet. Le projet entier sera à leur disposition à l'espace administratif pour consultation. Leur seront remis aussi : le règlement intérieur, le dossier et les modalités d'inscription à remplir, la fiche sanitaire de liaison.

Nous désirons aussi attirer l'attention sur toute personne désirant transmettre une compétence, une passion, une technique, etc. En effet, le centre de loisirs est ouvert à toute proposition. La direction est à l'écoute pour tout projet qui propose une aventure soit aux enfants, soit au village.

Les parents pourront connaître les activités proposées, le menu du jour, et toute information relative à la journée d'accueil sur le panneau d'affichage à l'entrée du centre.

Nous développons également des rencontres régulières avec les familles, sous différentes formes :

- Réunions d'information,
- Invitation à participer à des activités ou des sorties,
- Organisation de moments festifs auxquelles les familles sont conviées (soirée des parents... ;)
- Nous diffusons également un programme indicatif de nos activités et projets.

**Prestataires de services :**

Pour la mise en place d'activités spécifiques, le centre de loisirs peut faire appel à des intervenants extérieurs. Dans ce cas, l'équipe d'encadrement reste garante de la sécurité affective et physique des enfants, ainsi que des orientations définies dans le projet pédagogique.

En dehors des prestataires pédagogiques, le centre de loisirs fait appel également à :

- Kéolis : pour les transports en bus



## **IV – L’ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIE A L’ECOLE (A.L.A.E)**

### 1) Qu'est ce qu'un ALAE ?

L'A.L.A.E (Accueil Loisirs Associé à l'Ecole) qui fonctionne les jours de classe, est une structure de loisirs habilitée et contrôlée par la D.D.C.S.P.P

Cette habilitation est soumise à certaines conditions :

- La présence d'un projet éducatif (objectifs, modalités de fonctionnement du centre, présentation des activités proposées aux enfants).
- La présence d'une équipe d'animation qualifiée (directeur et animateurs).
- Le respect d'un taux d'encadrement (animateurs/enfants).
- La présence d'un projet pédagogique élaboré par l'équipe de l'ALAE.

### 2) Horaires et périodes d'ouverture de l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE):

L' A.L.A.E. (Accueil Loisirs Associé à l'Ecole) et la restauration scolaire fonctionnent pour tous les enfants scolarisés à Ibos, en écoles maternelle et élémentaire, dès la rentrée scolaire et chaque jour de classe.

L'équipe d'animation de l'ALAE s'attache à offrir :

- Un moyen de garde éducatif,
- Un lieu de détente et de loisirs pour les enfants,
- Un lieu d'accueil et d'échanges,
- Un lieu d'éveil, de découverte, d'apprentissage,
- Un lieu de réconfort,
- Un lieu où l'on se structure et se socialise,
- Un lieu sécurisant où l'on apprend à "grandir"

### 3) Fonctionnement général

L'ALAE fonctionne

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7H30 à 8H45, de 12h à 13H45 et de 16H30 à 18H30.

Les enfants non inscrits au restaurant scolaire doivent être impérativement récupérés par leurs parents avant 12H30 et peuvent être ramenés à partir de 13H00.

En dehors de ces horaires, l'ALAE ne saurait être tenu pour responsable dans le cas d'accident matériel ou corporel.

#### *Le matin :*

« À chacun son rythme » :

- aménagement des espaces en fonction des besoins et des attentes des enfants.

- L'accueil des enfants est scindé en deux :

- Une salle d'accueil pour la maternelle avec deux animateurs,
- Une salle d'accueil pour l'élémentaire avec deux animateurs.

#### *Le midi :*

La restauration scolaire se tient au sein du self.

Nous considérons le repas comme un temps d'animation à part entière. C'est un moment d'échange privilégié entre l'adulte référent et les enfants. C'est aussi, un temps éducatif :

- Autonomie des enfants avec le « self qui fait grandir »
- Responsabilisation.
- Éducation au goût : incitation à goûter chaque plat.
- Respect du lieu, du personnel encadrant et municipal et du groupe.
- Mise en place d'activités ludothèque, artistiques et sportives sur lesquelles les enfants peuvent participer selon leur choix, goût, envie...

*Projet passerelle pour les GS* : chaque fin d'année scolaire (les 15 derniers jours), les Grandes Sections mangent au « self qui fait grandir » en étant parrainés par des CM2 qui les aident à devenir autonomes au fonctionnement du self (prendre son plateau, ses couverts, se servir une entrée et un dessert....débarrasser)

#### *Le soir :*

Les enfants sont récupérés par des animateurs, dès la sortie des classes, accompagnés dans les salles ALAE... puis ils partent de manière échelonnée jusqu'à 18h30.

C'est également un temps propice aux différents ateliers proposés (éveil sportif, gym acro, danse, judo, théâtre, éveil musical, speak english, ...).

#### **4) Les activités et projets**

- **arts plastiques** : peinture, modelage, création d'objets, réalisation d'œuvres communes ou individuelles selon les projets,
- **jeux de société** : jeux différents, en fonction des âges, qui apprennent la mixité, le renforcement de la cohésion de groupe, l'apprentissage des règles, la convivialité et le plaisir de jouer ensemble, la mobilisation des capacités et des compétences des enfants autour du jeu),
- **jeux de construction** : jeux de société en bois, en tissus, avec des matériaux de récupération,
- **jeux et sports collectifs** : jeux qui apprennent aux enfants à jouer ensemble, jeux et sports qui apprennent aux enfants à mobiliser leurs capacités physiques (agilité, motricité...), apprentissage des règles, dépense physique,
- **arts et spectacle** : danse, théâtre, mimes, expression corporelle et orale pour favoriser l'imaginaire des enfants,
- **initiation aux échecs, relaxation, éveil musical** : intervenants extérieurs.

La principale activité de l'enfant étant le jeu, nous utilisons le jeu sous toutes ses formes pour les animations : jeux d'imitation, de construction, d'expression, de société et sportifs.

L'important est de permettre à chaque enfant, grâce à plusieurs propositions, de prendre part volontairement à une activité qui contribue à son épanouissement.

### Fonctionnement et activités mis en place le midi

A 12h : 3 animateurs vont chercher les CP/ CE1 / CE2 (école de la passerelle)

4 animateurs vont chercher les CE2/CM1/CM2 (école des filles)

3 ATSEM accompagnent le groupe de PS/MS jusqu'à la cantine, et 1 animateur récupère les GS

En fin de repas, les enfants se dirigent vers l'activité de leur choix, selon un planning

PROJETS - ACTIVITES ALAE du 5 au 9 Juin					
		LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
GS Mater	Activité GS Maternelle	INVITATIONS SPECTACLE (Emy)	CHANSONS LSF (Emy)	LSF AVEC CELINE (Emy)	
CP Mater et Ecole Passerelle	Activité 1 "Gymnase"		Basket (Alex)	Ballon prisonnier (Noah)	Basket (Noah)
	Activité "Salle des petits monstres"	Bracelet d'amitié(Christelle)	Jeux de sociétés (Noah)		
	Activité "Salle de la Passerelle"	ludothèque (Noah)	Jeu du Béret(Christelle)	Mon carnet d'artiste(Christelle)	Jeux de société(Christelle)
	Activité "Cour Passerelle"	Stade: poule renard vipère (galé)	Origami fleurs (galé)	Basket (Alex)	Marque page en papier (galé)
Ecole des filles	Activité 1 "Gymnase"	Volley (Gymnase entier si possible) (Damien)	Baseball (Stade)ou Jeux "libres" Gymnase (Damien)	Création contenu Affiche, photos Mime (Damien)	Gym au sol (Damien)
	Activité 2 "Gymnase"				
	Activité " Salle Chambre des Secrets"	Temps libre et jeux de société (Céline)	Origami (Céline)	Fabrique ton totem (Céline)	Attrape rêve (Céline)
	Activité "Salle ancien self "				Temps libre GS (Emy)
	Activité "Stade"			Temps libre galé (passerelles)	Rugby (Alex)
	Activité "foyer, jardin..."		FOYER (Caro)		

**Projets en partenariats avec les écoles :**

La mise en place d'un moyen de communication non violente de la République d'Enfants débutera à la rentrée suite à l'expérimentation sur les derniers mois de l'année scolaire précédente qui a démontré des progrès significatif dans les relations entre enfants.

- **Projet EDD** (Education au Développement Durable) en partenariat avec les animateurs du SYMAT et référents de territoire, le nous mettons l'accent sur le thème de l'alimentation : les rythmes et importance du sommeil (avec l'école maternelle), et les liens entre alimentation et activités sportives (avec l'école élémentaire). Les enfants sont aussi sensibilisés au tri et réduction des déchets et leurs impacts sur l'environnement.

- **Les actions solidaires** : comme sus citées, des actions solidaires seront proposées aux enfants.

La participation de l'ALAE est cohérente et complémentaire à celle du centre de loisirs. En effet, les deux espaces sont fréquentés par certains enfants qu'on retrouve sur le centre de loisirs mais certains ne viennent jamais les mercredis ou les vacances. Ainsi, ces actions solidaires à l'ALAE permettent de sensibiliser aux valeurs citoyennes plus largement sur les enfants d'Ibos.

- **Les temps libres** autour de spectacle de Marionnettes dans son petit théâtre de Marionnettes.

- La **Grande Lessive** (en partenariat avec l'école de la Passerelle)

C'est une manifestation culturelle internationale bi -annuelle qui adopte la forme d'une installation artistique éphémère sur un thème commun.

En reprenant le principe d'étendage du linge comme modalité d'exposition, l'objectif de ce projet est de développer le lien social grâce à la pratique artistique

Nous participerons à la manifestation qui aura lieu en mars 2024, le thème n'étant pas encore défini

- **Le Jardin Partagé** : la commune nous prête dans un jardin ouvrier un espace que nous partageons à quatre entités partenaires : l'ALAE, le centre de loisirs, le foyer jeunesse et l'école au travers des Eco Délégués.

Nous mettrons en place un outil de communication des avancées des différentes interventions des enfants sur le terrain afin de respecter les plantations existantes. Un plan du sol et des plantations a été élaboré cette année sur un cahier commun. Les différents projets seront pensés en complémentarité. Les adolescents ont remis en état des blocs de plantation en bois pour cultiver quelques fruitiers ou légumes. Pour le moment, seules des aromatiques et des fleurs d'ornement et l'herbe sont entretenus. Les enfants profitent du jardin pour une activité d'entretien, de plantations et de bouturage mais aussi pour faire des pauses méridiennes relaxantes au grand air. Ces moments sont fortement appréciés des enfants de 3 à 10 ans et sont souvent en demande.

## 5) Les locaux

Nous avons aménagé nos locaux (ALSH et ALAE) en juin 2023 pour préparer la rentrée et les vacances. Nous avons récupéré, les deux salles servant avant de cantine pour accueillir les maternels. Nous avons mené une réflexion sur l'aménagement non genré, avec des pôles de jeux, des espaces de découverte des cartes géographique, coin conte, coin Kami Shibaï....

Un travail avec les enfants et les équipes est prévu pour maintenir ces lieux accueillants mais aussi valoriser les créations des enfants au fur et à mesure.

L'infirmerie est en réaménagement aussi afin d'améliorer la conformité du lieu.

La cour est en cours de végétalisation, nous allons investir dans un espace 2 tables d'extérieur, et un vélum pour créer une bonne zone ombragée.

## 6) Moyens humains et matériels

### Composition de l'équipe :

- Un coordinateur territorial : Eric DELACALLE
- Une directrice responsable de tous les temps, titulaire du BPJEPS LTP : Marie Pierre BACQUE
- Une directrice pédagogique, titulaire du BAFD : Florence PENE
- Des animateurs permanents (Céline ROUSSELOT, Noah ETCHEVERRY, Emy PINTO, Damien GOUSSEF, Galéanne SAUX, Rahamatou HOUMADI, Alexis DUCUING, Caroline LACAZE, Christelle DELHOME, Vincent LARCADE) titulaires du BPJEPS, du BAFA ou diplômés en STAPS
- Du personnel municipal mis à disposition par la Mairie
- des stagiaires BAPAAT ou BPJEPS viennent également compléter l'équipe tout au long de l'année

## 7) Fonctionnement de l'équipe

- **Organisation du travail de l'équipe.**

L'équipe de direction a en charge :

- L'organisation des réunions de préparation
- La gestion financière, matérielle et administrative
- Les relations avec les différents partenaires
- Les relations avec les familles
- La formation des animateurs, le suivi et la validation des animateurs stagiaires
- Ils sont présents, disponibles et à l'écoute des enfants, des parents et des animateurs
- Elle est garante de la sécurité physique et affective des enfants

- Elle est garante de la mise en œuvre du projet pédagogique et rend compte de son travail à la commission de la Mairie
- Garantir l'évolution du projet, son évaluation et sa régulation
- Veiller à l'intégration de tous sans distinction (culture, nationalité, handicap etc...)

Les animateurs ont pour missions :

- L'accueil des enfants et des parents
- L'animation des différents moments de la journée
- La préparation des activités, leur mise en place et le rangement du matériel
- Ils sont garants de la sécurité physique et affective de chaque enfant
- Ils sont présents, disponibles et à l'écoute des enfants
- Ils sont garants de l'aménagement et du respect des lieux et du matériel
- Ils ont en charge l'organisation de la vie collective du groupe et établissent les règles de vie avec les enfants
- Ils s'engagent à mettre en œuvre le projet pédagogique et les projets d'animation définis en équipe
- Ils participent aux réunions de préparation, d'évaluation, et de bilan.
- Ils veillent à l'intégration de tous et sans distinction (culture, nationalité, handicap etc...)

### **Fonctionnement :**

Les enfants de LALAE se réunissent en conseil une fois par quinzaine entre midi et 14H, la république d'enfants qui fonctionne aussi sur l'ALAE et en partenariat avec l'école, sera chargée de mettre en place le dispositif PHARE de lutte et de prévention du harcèlement :

Le **harcèlement** scolaire. ...

- Le cyber harcèlement. ...
- Le **harcèlement** professionnel. ...
- Le **harcèlement** de rue. ...
- Le **harcèlement** sexuel. ...
- Le **harcèlement** familial. ...
- Le **harcèlement** moral. ...
- Le **harcèlement** physique

(voir en annexe la conduite à tenir et les 3 entretiens avec les enfants cibles et les enfants qui visent un autre.)

### **8) Modalités d'inscription et tarification**

- Tous les enfants scolarisés doivent rendre le dossier d'inscription, afin que la sécurité de tous soit assurée, quelles que soient les situations exceptionnelles (retards des parents etc...).
- Les parents sont responsables de l'inscription de leurs enfants pour le restaurant scolaire. Mise en place d'un sondage FRAMADATE avec inscription les 15 premiers jours du mois pour le mois suivant

- Sur les temps du matin : dès son arrivée l'enfant est pointé à l'aide d'une scanette à code barre
- Sur les temps du soir : l'enfant est « scanné » sitôt qu'il est récupéré par un parent ou si il a l'autorisation de partir seul

### La tarification :

Une participation financière est demandée aux familles utilisant les services de l'A.L.A.E. :

les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 07h30-08h45, 12h00-12h30, 13h00-13h45, 16h30-18h30 et du restaurant scolaire. Le tarif de ce dernier dépend du quotient familial et oscille entre 3,40€ et 4,20€

ALAE				IBOS		EXTERIEUR	
	QF			PRESENCE matin et/ou soir	PRESENCE midi	PRESENCE matin et/ou	PRESENCE midi
	de	à					
de	1	à	250	0,20	0,31	1,02	0,46
de	251	à	500	0,26	0,36	1,28	0,54
de	501	à	750	0,31	0,41	1,53	0,61
de	751	à	900	0,36	0,51	1,79	0,77
de	901	à	1050	0,41	0,56	2,04	0,84
de	1051	à	1300	0,46	0,61	2,20	0,92
de	1301	à	1500	0,51	0,66	2,45	0,99
de	1501	à	1700	0,61	0,71	2,69	1,07
de	1701	à	2000	0,77	0,77	2,91	1,15
	2001	à	Plus	1,02	0,82	3,32	1,22

Moyens de paiement : bons ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances), CESU, espèces, chèques bancaires.

### g) Le partenariat et la communication

#### ➤ Avec les écoles

**Les exercices de sécurité :** il convient que l'équipe de l'A.L.A.E. soit conviée lors des exercices d'incendie et du P.P.M.S. mis en place par les directrices des écoles.

Nous avons créé un outils de sensibilisation aux bonnes conduites de sécurité dans ce cadre pour nos différentes équipes (ALAE et ALSH). Il se présente sous forme de jeu de Bingo et nous le mettons en place à chaque réunion de préparation de cycle au long de l'année. Il rappelle aussi toutes les règles d'encadrement en ACM, en sorite, dans l'eau, les contacts d'urgence, la gestion des soins, les gestes de premiers secours et d'urgences, leurs conduites à tenir.

**Les règlements intérieurs :** l'équipe d'animation de l' ALAE et de l' ALSH doit prendre connaissance des règlements intérieurs des écoles afin d'assurer la continuité quant aux règles fixées dans les différents espaces.

Nos équipes respectent aussi :

La loi Laïcité, Promulguée le 9 décembre 1905, la loi concernant la séparation des Églises et de l'État proclame la liberté de conscience, garantit le libre exercice et le respect des cultes et encadre, limite la pratique religieuse dans l'espace public.

La loi Inclusion : La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées introduit, pour la première fois, dans le code de l'action sociale et des familles, une définition du handicap inspirée de la classification internationale du handicap.

Notre cour grâce à son aménagement permet d'accueillir des enfants en situation de handicap physique et de trouble du comportement. La mairie a même mis en place un ligne de conduite pour les enfants aveugles. De plus nos salles de jeux sont proposent chacune un SAS de décompression, un coin inclusif avec du matériel sensoriel ( balles anti stress, casque audio atténuant le bruit...)pour les enfants présentant des besoins spécifiques

La loi Antiracisme du 13 juillet 1990 : Toute discrimination fondée sur l'appartenance ou la non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion est interdite.

La loi sur la l'Egalité et la Mixité du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Nous devons assurer l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes .

**Les conseils d'école :** il est important que le directeur de l' A.L.A.E. soit présent sur ces réunions (3 conseils d'école maternelle et 3 conseils d'école élémentaire sont mis en place durant l'année scolaire) afin de s'informer de l'actualité des écoles et de communiquer sur celle de l' A.L.A.E..

**Le suivi des enfants :** le directeur de l'A.L.A.E. donne aux animateurs et au personnel municipal toutes les informations nécessaires à la connaissance du public accueilli (listes des classes, P.A.I. '*Protocole d'Accueil Individualisé*', ...). Il met en place des outils de suivi des enfants (cahiers de liaison entre les différentes structures) présentant des observations particulières. Nous adaptons donc nos postures éducatives , nos repas produits sur place à la cantine par le personnel municipal qui est informé des PAI alimentaires. Nous sommes en train d'améliorer la mise aux normes de l'infirmerie pour mieux répondre aux besoins de ces publics.

**Le spectacle de fin d'année :** temps fort de la fin de l'année, il convient de favoriser l'implication des équipes de l'A.L.A.E, foyer et du centre de loisirs, ainsi que les intervenants d'ateliers. Le projet commun de certaines chorégraphies et chants entre l'ALAE, l' ALSH et le foyer sur les projets de spectacles rassure les enfants. Nous essayons d'avoir une cohérence éducative et créons des passerelles pour faciliter les passages de la maternelle au primaire et des primaires au foyer. A l'approche de l'anniversaire charnière des enfants, nous commençons à proposer aux parents et aux enfants de passer une demi-journée dans leur futur accueil.

**Les projets des écoles :** il est important de s'informer sur les projets menés dans les différentes écoles afin de pouvoir assurer une continuité éducative sur le temps de l'A.L.A.E.

**Ce partenariat pourra s'effectuer avec les écoles si et seulement si les différents acteurs (enseignants et animateurs) ont la volonté de réellement travailler ensemble. Ce sont les directeurs des écoles et de l'A.L.A.E. qui doivent favoriser ces partenariats.**

➤ **Avec les parents**

Au quotidien (matins et soirs), les animateurs sont amenés à rencontrer les familles lorsque celles-ci amènent ou récupèrent leurs enfants à l'A.L.A.E. L'équipe comme les autres ont pour mission de valoriser les projets des enfants (en temps libres ou proposé par le projet pédagogique), donner envie aux parents de s'intéresser à la vie de leurs enfants dans l'A.L.A.E. et plus généralement dans les locaux scolaires. Le lien école/parents, dans certains cas, passent par l'A.L.A.E., le rôle de l'animateur sur ces temps d'accueil est donc primordial. De plus, il est nécessaire que des échanges se fassent entre animateurs et parents pour aborder les progrès, les difficultés... des enfants accueillis.

Pour cela, il est mis en place :

- un espace d'accueil des parents, avec un animateur présent sur ce poste pour favoriser la communication les matins et soirs et échanger sur le vécu de l'enfant en A.L.A.E. et au sein son foyer,
- un panneau d'affichage visible par les parents les informant de l'actualité de l'A.L.A.E., des événements de la commune et des informations des différents partenaires,
- des actions favorisant l'implication des parents au sein de l'A.L.A.E. et des temps forts incitant les parents à venir voir les réalisations de leurs enfants (expositions, spectacles, goûters partagés...),
- des informations sur les activités par le biais du site internet de la structure.
- Possibilité de communiquer par e-mail : [alae-ibos@lecg.org](mailto:alae-ibos@lecg.org)



## **V- ANNEXE**

## Journée type au Centre de loisirs

**7H30** : ouverture de l'accueil échelonné

**9H** : fermeture de l'accueil sauf exception signalée et validée par la direction

**9H** : Annonce de la journée et sensibilisation dans le thème abordé

Pour le maternels : collation et appel

Pour les primaires : appel

**9H 15** : RITUEL EVEIL

CHANT, DANSE ou Eveil musculaire

**9H45 - 10H 15** : temps libres encadrés (cour ou gymnase et en salle)

**10H15 -11H**: démarrage des activités :

1-jeux coopératifs, sportifs ou balade à vélo

2-jeux ouvrant la réflexion, la stratégie, l'expression, le créatif, et la coopération sur le thème abordé en cours

Les groupes sont définis par le choix d'activité. Ce sont des groupes hétérogènes qui mélangent le 3-4 ans avec les 4-5ans puis mélange le 6-8 ans avec les 8-10ans.

**11H -11H 45** : Les groupes tournent sur les 2 activités proposées dans la matinée s'ils le souhaitent.

-----

11H45-12H : départs demi journée sans repas (scan à l'accueil)

**12H-13H : repas self et cantine de cuisine sur place locale**

13H -13H 15: départs demi journée avec repas à l'accueil (scan à l'accueil)

**13H-14H :**

-Pour les maternels :

Retour des enfants en passerelle chez les primaires le matin

**Temps calme** : lecture de conte, spectacle ombre et lumière, kami shibay, relaxation en salle ou au jardin partagé,

OU **Sieste** pour ceux qui ont besoin en accord avec les parents

-Pour les primaires :

Départs passerelles des enfants charnières vers le foyer

**Temps calme et libre** : deux groupes

En salle : Proposition de lecture partagé, jeu de société, relaxation ou gymnase ou jardin partagé : plus dynamique pour les plus toniques

-----

**14H -15H** : Activités : alternance des groupes par choix de l'enfant  
Les groupes sont divisés selon la limite des quotas prévus par jeunesse et sports

Deux grands jeux par cycle de 7 semaines (2 semaine de vacances et 5 mercredis)

Une sortie ou Deux par groupes et par cycle ou

Les groupes tournent sur des activités diversifiées selon les thèmes du cycle comme le matin.

Atelier d'action solidaire ou  
Eveil sportif par les animateurs BP JEPS ou  
Une projection bilan photos participatif par cycle

15H : Rangement : Temps encadré où tout le monde participe à remettre le matériel à leur place commune et rendre propre les locaux

15H 15 -15H45 : Temps libre encadré (ballade, jeux sportifs, cour...)

16h-16H45 : Goûter Conseil de la république d'enfants

Rangement

17H-18H30 : départs échelonnés, clôture des locaux  
et vérification de l'état des sanitaires et des lieux

## **Dispositif PharE :**

Le harcèlement moral est un délit (article 222-33-2-2 du code pénal). Les familles ou représentants légaux peuvent donc déposer plainte, il reviendra ensuite à la justice de traiter cette plainte. Une action en justice ne suffira pas à mettre fin au harcèlement, elle ne justifie pas non plus l'arrêt des mesures en cours dans l'école. L'école doit contribuer à la résolution de la situation notamment par la mise en place d'un plan de prévention obligatoire (école: article D 441-2 du CE) indépendamment de l'action judiciaire, et sans attendre les suites qui seront données à la plainte, l'Ecole doit donc prendre les mesures nécessaires pour mettre fin au harcèlement.

Qu'est-ce que le harcèlement ?

Violences verbales, physiques et/ou psychologiques qui se répètent régulièrement sur une longue période de la part d'un ou de plusieurs harceleur(s) avec une volonté de nuire, une absence d'empathie et à l'encontre d'une ou plusieurs victime(s) isolée(s) ou dans l'incapacité de se défendre"

Pourquoi est-ce notre enjeu éducatif :

1 enfant sur 10 déclare avoir été victime de harcèlement scolaire. Des conséquences : Isolement, phobie scolaire, suicide, dépression, trouble du sommeil, image de soi dégradée... 23% des enfants victimes de harcèlement déclarent avoir pensé au suicide

Objectif :

FAIRE BAISSER LES SITUATIONS DE HARCELEMENT AU MOYEN DE 10h d'enseignement annuel dans le premier degré (compétences psychosociales, prévention du harcèlement) Participer à des temps forts : Journée « non au harcèlement » Concours « non au harcèlement », Safer internet day. Sensibiliser la communauté éducative : Formation des personnels, information aux parents

## **Mener un entretien avec un élève victime de violence**

L'adulte qui recueille la parole d'un enfant ou d'un adolescent devra aider l'élève à révéler les faits de violence et/ou le harcèlement sans l'influencer. Cette fiche n'a pas pour objet de vous encourager à rechercher des aveux ou des révélations, mais de savoir comment réagir si vous êtes sollicités par un enfant qui a besoin de révéler des éléments qui le font souffrir.

L'entretien auquel vous procéderez se construira selon deux étapes distinctes : - l'écoute active des faits - l'explication de la suite de la révélation des faits.

Les entretiens avec les enfants doivent être brefs et répétés régulièrement à une fréquence de 15 jours d'intervalle.

Les entretiens avec les parents doivent être mis en place en parallèle.

Il en faut pas être seul en entretien mais pas plus de deux personnes. Une

active et une autre plus dans l'écoute et l'observation.

L'interlocuteur adulte doit être le plus neutre possible.

## Protocole de traitement des situations de harcèlement dans le premier degré

Voici quelques conseils concernant l'entretien avec un enfant ou un adolescent qui fait état d'une situation de harcèlement.

### Avant l'entretien

Il ne faut jamais recueillir la parole d'un enfant ou d'un adolescent dans le cadre d'une gestion immédiate. Cette précipitation ne ferait qu'accentuer la charge émotionnelle de ce type de situation et risquerait de nuire au recueil objectif des faits. Il est donc nécessaire de préparer l'entretien et de programmer un rendez-vous, le cas échéant 20 minutes après avoir été sollicité, afin de disposer du temps nécessaire pour se préparer.

### Lors de l'entretien

#### • Poser le cadre de l'entretien **A faire...**

› Préciser la confidentialité de l'adulte. Expliquer à l'élève que l'on se doit d'adopter une posture protectrice, mais lui expliquer aussi qu'il a l'obligation de transmettre, avec discernement, à sa hiérarchie et/ou à la justice les faits de violence qui lui ont auront été révélés.

› Poser le cadre de l'entretien, expliquer les principes qui régiront le traitement des faits qu'il déclare, expliquer ses missions et ses fonctions. › Indiquer à l'élève qu'il va être écouté et que les adultes sont là pour le protéger.

› S'assurer de sa bonne compréhension de votre positionnement. **A ne pas faire...**

› Evoquer immédiatement le harcèlement

#### • Ecouter, pratiquer l'écoute active : **A faire...**

› Encourager l'enfant à parler en lui posant une première question ouverte et non directive : « Je te propose de me raconter ce qu'il s'est passé » › Reformuler : « si je comprends bien ce que tu me racontes,... » ou « selon toi... ». La reformulation doit s'ancrer dans le discours de l'enfant pour ne pas le perturber mais l'encourager à continuer.

› Identifier les émotions et montrer de l'empathie : « Oui, je comprends, tu as peur, tu te sens inquiet... ». › Poser des questions ouvertes : « Explique moi ce qu'il s'est passé ensuite ».

- › Utiliser le « je », qui humanise la relation.

- › Tolérer les silences car cela encourage la personne à s'exprimer

## Protocole de traitement des situations de harcèlement dans le premier degré

### **A ne pas faire...**

› Poser des questions fermées: «as-tu été agressé dans la cour de l'école ?

ou en classe ? » › Poser des questions fermées sur l'identité du/des agresseur(s) : « c'est bien X qui t'a insulté ? »

› Enchaîner une suite de questions dirigées (ressemble à un interrogatoire) › Couper la parole (entrave la libre expression et influence le récit sur les faits de violences)

› Poser plusieurs fois la même question (donne l'impression à l'enfant qu'il doit changer sa réponse préalable) › Utiliser les « pourquoi » qui peuvent résonner comme un jugement, par exemple : « pourquoi as-tu gardé le silence », préférer le « comment », par exemple « comment as-tu fait pour continuer à... »

› Utiliser la forme interronégative qui peut revêtir un caractère très culpabilisant : « Tu n'as pas réussi à te défendre ? ».

• Avoir conscience que l'on est interpellé en tant que professionnel **A faire...**

› L'écoute de faits de violence exige de savoir mettre une distance suffisante avec ses propres émotions tout en respectant l'empathie nécessaire à la prise en compte de la parole d'un enfant. › Garder une attitude d'ouverture afin que l'enfant puisse se sentir accueilli

› Se préparer à recevoir des expressions de stress, de colère, de souffrance... › Agir selon des principes éthiques, ainsi que le prévoit le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, qui demande notamment que soient accordés à tous les élèves « l'attention et l'accompagnement appropriés ». La confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles doit également être respectée.

L'élève doit ressentir qu'il est face à un adulte structurant et rassurant.

**A ne pas faire...**

› Donner son opinion sur les faits révélés par l'élève puisque les faits ne sont pas encore avérés

- › Anticiper les décisions des futurs interlocuteurs
- › Critiquer le comportement de l'élève

• Savoir conclure **A faire...**

› Expliquer les actions qui seront mises en place à la suite de l'entretien

### Protocole de traitement des situations de harcèlement dans le premier degré

› Formuler des encouragements positifs (« tu as bien fait de parler car cela me permettra de mieux te comprendre et de protéger d'éventuelles autres victimes... ») › Expliquer le fonctionnement du règlement de l'école et les grands principes et valeurs au fondement de ces règles (Convention relative aux droits de l'enfant, etc.)

› Indiquer que l'on reste disponible (« N'hésite pas à me solliciter à nouveau si tu le souhaites ») et montrer à l'élève que l'on est ouvert pour l'accompagner s'il en a besoin ultérieurement › Proposer également une prise en charge avec le psychologue ou le médecin scolaire

## **A ne pas faire...**

› Promettre des choses que l'on ne pourra pas tenir (« je te promets de ne parler à personne de ce que tu viens de me révéler », ou « je te promets que celui qui t'a fait ça sera puni »). › Gérer seul la situation

## **A l'école : outils de détection : les CRITERES**

### **Dans la cour de récréation/ les sanitaires**

#### **Signaux faibles**

**Répétition/durée : un peu, beaucoup, très régulièrement. On peut par exemple faire un comptage avec des bâtonnets**

**Nombre d'enfants « auteurs », si cela est pertinent**

- Élève isolé
- Elève moqué et/ou insulté (surnom...)
- Elève agressé physiquement : « croche-pied », tape sur la tête, cheveux tirés, pincements, coups, crachats...
- Elève qui se fait voler son goûter
- Cible de jeux dangereux
- Cible de jets d'objets (ballon...)
- Se rapproche des adultes sans leur parler nécessairement, cherche leur compagnie

### **Protocole de traitement des situations de harcèlement dans le premier**

- Impliqué dans des conflits mais est souvent « perdant »
- Affaires scolaires abimées
- Cartable caché, dégradé
- Vêtements perdus ou oubliés
- Elève qui subit un déshabillage ou des baisers forcés
- Elève qui est souvent aux sanitaires pendant les pauses (pour s'y « cacher »)
- Elève qui n'ose pas se rendre aux sanitaires (par peur)
- Elève enfermé dans les sanitaires par d'autres élèves
- Elève qui se fait regarder, voire filmer dans les toilettes et dont l'image est ensuite éventuellement diffusée ou montrée
- Elève qui se fait filmer, photographier à son insu
- Elève qui demande fréquemment à ne pas aller en récréation pour lire
- Elève qui apporte par exemple des sucreries à l'école pour les partager systématiquement avec les autres

## A la cantine

### Signaux faibles

**Répétition/durée : un peu, beaucoup, très régulièrement. On peut par exemple faire un comptage avec des bâtonnets**

**Nombre d'enfants « auteurs », si cela est pertinent**

- Mange seul
- Mange en groupe mais se fait voler une partie de son déjeuner : dessert, fromage, pain

## Protocole de traitement des situations de harcèlement dans le premier degré

- Victime de jets de nourriture
- Elève qui renverse son plateau suite à un croche pied
- Eau renversé sur le plateau, sel ou pain dans le verre d'eau...
- Les autres élèves se lèvent ou changent de place quand il/elle s'installe près d'eux

## Sur le trajet domicile-école et aux abords de l'école

### Signaux faibles

**Répétition/durée : un peu, beaucoup, très régulièrement. On peut par exemple faire un comptage avec des bâtonnets**

**Nombre d'enfants « auteurs », si cela est pertinent**

- Peur de faire le trajet seul
- Se dépêche de rentrer dans l'école
- A l'inverse, arrive en dernier
- Moqueries dans les transports
- Rate le transport
- Modifie ses trajets/emprunte des chemins détournés
- Refus d'aller à l'école

## Dans la classe

### Signaux faibles

**Répétition/durée : un peu, beaucoup, très régulièrement. On peut par exemple faire un comptage avec des bâtonnets**

**Nombre d'enfants « auteurs », si cela est pertinent**

## Protocole de traitement des situations de harcèlement dans le premier degré

- Personne ne veut faire d'activité en groupe avec cet élève
- Elève choisi en dernier pour les activités de groupe
- Elève moqué et ou insulté (surnom...)
- Nervosité importante en expression orale
- Moqueries/murmures quand l'élève participe ou au moment des rendus de copies/cahiers
- Affaires scolaires dégradées
- Absence de stylos, cahiers que l'élève dit avoir perdus
- Réactions violentes inhabituelles/réactions inappropriées
- Chute des résultats scolaires
- Refus de participer en classe et/ou refus de venir au tableau
- Jet de boulettes de papier, de petits matériels (capuchon, stylos, encre...)

## Sorties et voyages scolaires

*/les faits peuvent, pour certains, se produire dans la chambre partagée avec d'autres élèves*

### Signaux faibles

**Répétition/durée : un peu, beaucoup, très régulièrement. On peut par exemple faire un comptage avec des bâtonnets**

### Nombre d'enfants « auteurs », si cela est pertinent

- Elève moqué et ou insulté (surnom...)
- Elève agressé physiquement : « croche-pied », tape sur la tête, cheveux tirés, pincements, coups, crachats...
- Elève avec qui personne ne veut se mettre en rang
- Elève à côté de qui personne ne veut s'asseoir dans les transports
- Elève qui est isolé pendant les différents repas, les visites, les

## Protocole de traitement des situations de harcèlement dans le premier degré

veillées...

- Elève qui a des difficultés à être à l'aise avec le groupe
- Elève avec qui personne ne veut partager la chambre
- Elève qui se fait voler, dégrader ses effets personnels
- Elève qui refuse d'aller en sortie ou en voyage scolaire

## A la maison

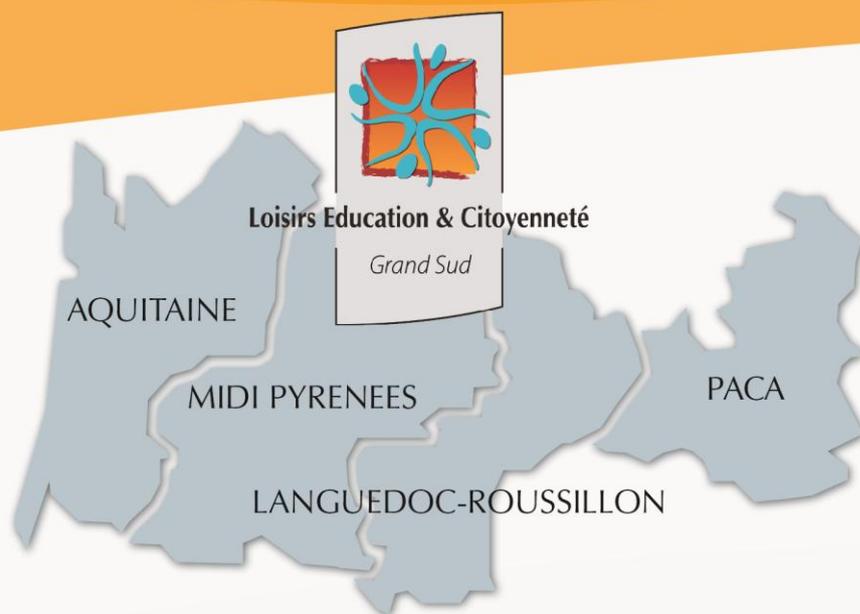
### Signaux faibles

**Répétition/durée : un peu, beaucoup, très régulièrement. On peut par exemple faire un comptage avec des bâtonnets**

- Nervosité
- Troubles du sommeil, cauchemars, endormissement ou réveil difficiles, énurésie
- Perte d'appétit, troubles de l'alimentation
- Maux de ventre/de tête
- Fatigue
- Dévalorisation de soi
- Menace de se blesser ou de blesser les autres
- Anxiété
- Tristesse, manque d'entrain/d'envie, idées noires
- Peur ou refus d'aller à l'école
- Agressivité, insatisfaction, irritabilité
- Repli sur soi
- Isolement vis-à-vis des autres membres de la famille, refus de s'exprimer, retrait

### Protocole de traitement des situations de harcèlement dans le premier degré

- Baisse des résultats scolaires/ Baisse de l'appétence scolaire
- Affaires perdues, abimées, dégradées
- N'est jamais ou rarement invité à jouer ou dormir chez un camarade d'école ou n'invite jamais aucun camarade à la maison (ou bien toujours le même)
- Augmentation de la demande d'argent de poche ou disparition d'argent ou d'objet à la maison (racket)
- Bleus/marques de coups/griffures



Siège interrégional :

7, rue Paul Mesplé - 31100 TOULOUSE  
Tél. : 05 62 87 43 43 - Télécopie : 05 62 87 43 44  
[www.loisireduc.org](http://www.loisireduc.org) - [contact@loisireduc.org](mailto:contact@loisireduc.org)

